

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<p>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</p>	<p>Date 16.06.2016</p>	<p>Heure 22h41</p>	<p>Numéro 16.148</p>	<p>Département(s) DJSC</p>
	<p>Annule et remplace</p>			
<p>Auteur(s) : Roby Tschopp</p>				
<p>Titre : Retrait d'affiches électorales par la police: quels en sont les motifs?</p>				
<p>Contenu :</p> <p>Dans le cadre de la campagne électorale en vue des élections communales du 5 juin 2016, la police neuchâteloise a adopté une attitude stricte en matière d'affichage libre, rompant ainsi avec la pratique de tolérance qui était de mise. Par voie de presse, les responsables de cette institution ont affirmé avoir agi exclusivement dans un souci de sécurité routière, estimant que les panneaux et affiches retirés présentaient un danger pour la circulation. Cette explication ne résiste pas à l'observation de la réalité. Qu'un seul exemple soit cité ici: le rond-point de Boudevilliers était encore garni de bâches, vantant entre autres un événement sportif intercantonal parrainé par une chaîne de supermarchés et un festival de musique en plein air, alors que les panneaux électoraux avaient été retirés. L'affichage électoral avait été fixé sur le même support (un garde-corps) que l'affichage commercial.</p> <p>De deux choses l'une: ou bien l'affichage à l'endroit en question présente un danger pour la circulation routière et il ne doit pas être autorisé, ou bien l'affichage ne présente pas de danger et son retrait par la police n'est pas motivé par une question de sécurité.</p> <p>Le Conseil d'État est-il en mesure de dire au Grand Conseil si les propos de la police ont été déformés par les médias, et si oui pourquoi un rectificatif n'a pas été publié?</p> <p>Si les médias ne sont pas en cause, le Conseil d'État peut-il dire quelle est la vraie raison de l'intervention de la police contre l'affichage politique, et pourquoi cette raison n'a pas été communiquée?</p>				
<p>Développement :</p> <p>Si toutes les activités et les initiatives humaines peuvent avoir leur importance et leur légitimité, le processus démocratique constitue non seulement le cœur, mais la base de l'État. En Suisse, nous connaissons un système de milice, efficace et peu formaliste, qui garantit un seuil relativement peu élevé à l'engagement citoyen. De longue date, une tolérance raisonnable a été de mise pour ce qui concerne les activités de propagande – au sens neutre du terme – en vue d'élections et de votations, tout particulièrement pour ce qui concerne la pose d'affiches. Deux excellentes raisons à cela, en vertu de considérations différentes: les considérations pragmatiques et les considérations de gouvernance.</p> <p>Sur le plan pragmatique, une sévérité déplacée en matière d'affichage politique conduirait inévitablement à une multiplication des demandes d'autorisation. En effet, les campagnes politiques se caractérisent par leur concentration sur des périodes de temps limitées et leur intensité, de multiples opinions étant appelées à s'exprimer simultanément. L'application stricte des procédures usuelles aurait donc pour conséquence une surcharge administrative des services de l'État, qui n'ont vraiment pas besoin de cela. À la clé: des charges supplémentaires pour le ménage cantonal (sous forme d'engagements ou d'heures supplémentaires) et une responsabilité accrue en raison de l'égalité de traitement qui doit être garantie à toutes les parties requérantes. Le risque de recours s'en trouvera augmenté, avec d'autres charges inutiles comme conséquence.</p> <p>Sur le plan de la gouvernance, il n'est pas bon que les autorités et l'appareil administratif en place interviennent de manière marquée dans le processus de formation de l'opinion du souverain, et tout particulièrement dans le processus électoral. Le risque d'arbitraire est toujours présent. Avéré ou supposé, celui-ci est un poison pour la démocratie. Dans le cas qui nous occupe, la police neuchâteloise, comme la femme de César, doit être au-dessus de tout soupçon. Malheureusement, d'ores et déjà une rumeur se propage, rumeur selon laquelle les affichages retirés par les forces de l'ordre ont touché certains partis plus que d'autres, sans sembler respecter la proportion de placardages inadéquats, ou supposés tels.</p>				
<p>L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non</p>				
<p>Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :</p> <p>Roby Tschopp</p>				
<p>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</p> <p>Laurent Debrot</p> <p>Gilbert Hirschy</p>	<p>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</p> <p>Laurent Kaufmann</p> <p>Veronika Pantillon</p>	<p>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</p> <p>André Frutschi</p>		